

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le collège de direction assume la gestion opérationnelle et traite de l'ensemble des questions en relation. Il est composé de la direction RH et formation, de la direction finances et administration et de la direction opérationnelle, sous la responsabilité du secrétaire général.

Le collège opérationnel rassemble les coordinateurs et coordinatrices de région, le responsable du suivi des situations complexes et des supervisions et le chargé de communication, sous la responsabilité du directeur opérationnel. Le secrétaire général y assiste. Ce collège prend en compte les éléments en relation avec les terrains et assure une unité d'ensemble. Il se réunit une fois toutes les six semaines avec les coordinateurs de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR).

